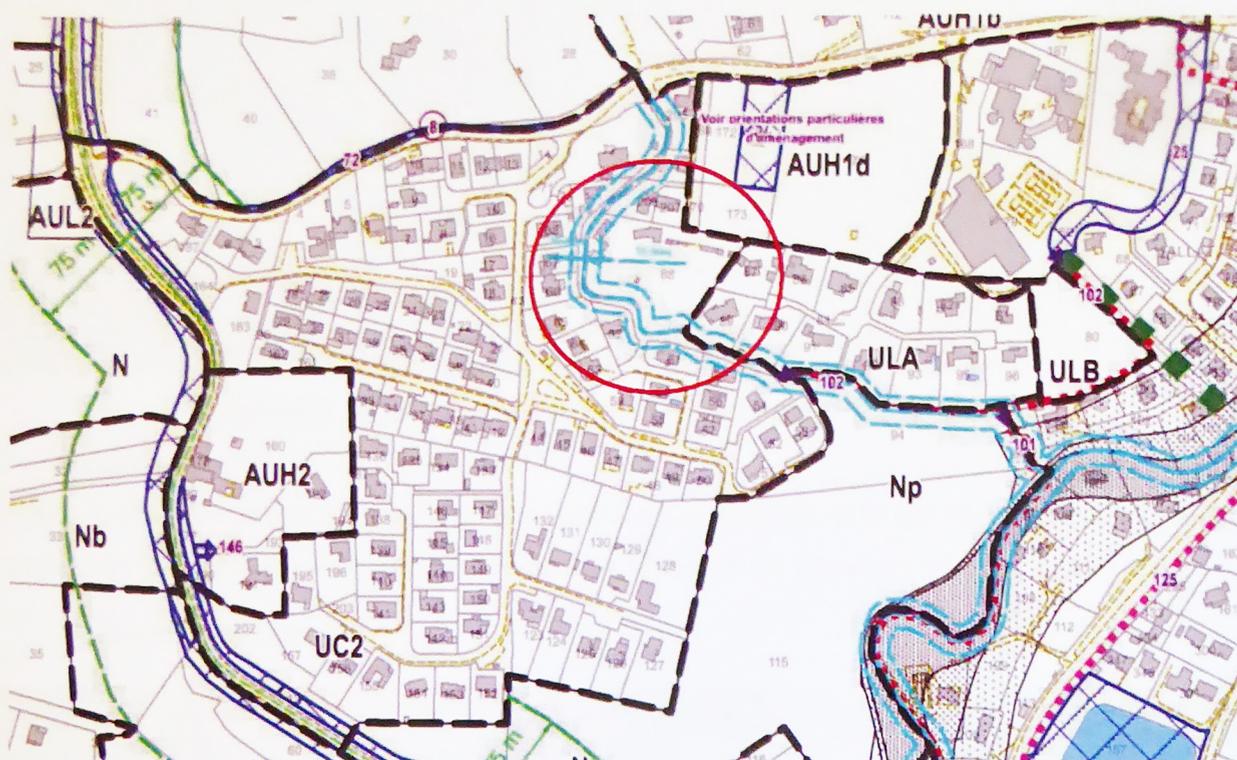


3/ Contexte réglementaire du site

La parcelle BI 88 est située en zone UC2, zone à urbaniser avec essentiellement des lotissements, avec une contrainte de mixité social.

Une Orientation Particulière d'Aménagement concerne la parcelle voisine avec l'accueil d'un établissement à destination des séniors et un équipement médical en lien avec celle-ci, et le reste en habitat. (Zone AUH1d)



Extrait zonage PLU

3.2 Risques naturels :

- PAC Minier



Extrait PAC Minier : Zone Jaune – Aléa affaissement de faible intensité très limitée (souple)